# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 15 dont 3 pouvoirs

Séance du mardi 12 juin 2009

<u>Date de la convocation</u>:

08 juin 2009

L'an deux mil neuf le douze juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis GOHIER, doyen d'âge.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLLEAU, MORLEC, RONCIER, GALIMANT, DEROGIS, LE BRETON, GOHIER, Mesdames MORLEC C, GENTILHOMME, ROQUIN, FRANCESCAT, DENIS

<u>Pouvoirs</u>: M. COLLIGNON à Mme ROQUIN, M. ADUMEAU à M. PADIOLLEAU, Mme ULIVI à Mme MORLEC

Madame Julie FRANCESCAT a été élue secrétaire de séance.

#### *Ordre du jour* :

- Élection du Maire
- Élection des adjoints
- Décision modificative service assainissement
- Indemnisation des heures supplémentaires du 07 juin 2009 du personnel communal
- Questions diverses

~~~~~~~~~

# 1) Élection du Maire

Monsieur Louis GOHIER, doyen d'âge, prend la présidence de la séance.

Il rappelle que suite au renouvellement partiel du Conseil, il convient de procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints. Ces votes doivent se dérouler à bulletin secret et à la majorité absolue.

Avant de procéder au vote, Monsieur Louis GOHIER demande si d'autres candidats que Jean-Luc PADIOLLEAU souhaitent se faire connaître. Il n'y a aucune autre candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15 (dont 3 pouvoirs)

Pour: 15 voix Contre: 0 voix Abstention: 0

A l'unanimité, Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU est élu Maire de la commune de Montreuil-en-Touraine.

Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU prend désormais la présidence de la réunion.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- nomination des représentants aux différents syndicats intercommunaux
- indemnité du maire et des adjoints

# 2) <u>ÉLECTION DES ADJOINTS</u>

– 1er adjoint : Monsieur le Maire demande si d'autres candidats que Mme ULIVI souhaitaient se faire connaître. Il n'y a aucune autre candidature. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à procéder au vote :

A l'unanimité, soit 15 voix pour dont 3 pouvoirs, Mme Christine ULIVI est élue 1er adjoint.

- 2ème adjoint : Monsieur le Maire demande si d'autres candidats que Mme MORLEC souhaitaient se faire connaître. Il n'y a aucune autre candidature. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à procéder au vote :

A l'unanimité, soit 15 voix pour dont 3 pouvoirs, Mme Chantal MORLEC est élue 2ème adjoint.

- 3ème adjoint : Monsieur le Maire demande si d'autres candidats que Mme ROQUIN souhaitaient se faire connaître. Il n'y a aucune autre candidature. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à procéder au vote :

A l'unanimité, soit 15 voix pour dont 3 pouvoirs, Mme Michelle ROQUIN est élue 3ème adjoint.

4ème adjoint : Monsieur le Maire demande si d'autres candidats que M. ADUMEAU souhaitaient se faire connaître. Il n'y a aucune autre candidature. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à procéder au vote :

A l'unanimité, soit 15 voix pour dont 3 pouvoirs, M. Jean-Claude ADUMEAU est élu 4ème adjoint.

Compte tenu de l'absence de deux des adjoints, Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine séance de Conseil l'organisation de leurs différentes délégations.

# 3) <u>NOMINATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</u>

#### Communauté de communes des deux rives :

Délégués titulaires : Jean-Luc PADIOLLEAU, Christine ULIVI, Chantal MORLEC Délégués suppléants : Jean-Claude ADUMEAU, Michelle ROQUIN, Joël LE BRETON

#### **SATESE**:

Délégué titulaire : Louis GOHIER

Délégué suppléant : Jean-Noël COLLIGNON

#### **SIAEP**:

Délégués titulaires : Louis GOHIER, Jean-Claude ADUMEAU, Christian GALIMANT Délégués suppléants : Jean-Noël COLLIGNON, Philippe DEROGIS, Joël LE BRETON

#### SIEIL:

Délégué titulaire : Jean-Luc PADIOLLEAU Délégué suppléant : Michel RONCIER

#### SITS:

Délégués titulaires : Chantal MORLEC, Michel ROOUIN

Délégués suppléants : Catherine GENTILHOMME, Julie FRANCESCAT

SI de la Remberge :

Délégués titulaires : Philippe MORLEC, Michel RONCIER Délégués suppléants : Christian GALIMANT, Isabelle DENIS

## SI des Gens du Voyage :

Délégués titulaires : Jean-Noël COLLIGNON, Chantal MORLEC Délégués suppléants : Philippe MORLEC, Philippe DEROGIS

## 4) <u>INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS</u>

Monsieur le maire informe le Conseil de son souhait de diminuer son indemnité de Maire afin d'augmenter celle de ses adjoints étant donné les futures délégations qu'il souhaite leur donner. Il propose d'augmenter de 1% les indemnités de chaque adjoint (les passant ainsi à 9%) et de diminuer la sienne de 4% (la passant ainsi à 26%) afin de respecter l'enveloppe dont dispose les communes de moins de 1000 habitants (art. 21-23 du Code des Collectivités Territoriales).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

# 5) DECISION MODIFICATIVE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier adressé par la Trésorerie Principale d'Amboise demandant la régularisation d'un chèque de caution d'un montant de 76,22€ dont le montant avait été, en 1998, porté par erreur au compte 165. Afin de régulariser cette situation, il convient d'établir un mandat à l'article 165 et un titre à l'article 778 pour le même montant.

Aucune ligne n'étant ouverte sur le compte 165, il convient par ailleurs de prendre la somme de 76,22€ sur la ligne des dépenses imprévues afin de la mettre au compte 165.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de procéder à cette régularisation et autorisent le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

# 6) <u>INDEMNISATION HEURES SUPPLEMENTAIRES DU DIMANCHE 07 JUIN DU</u> PERSONNEL ADMINISTRATIF

Suite aux élections organisées le 07 juin 2009, le personnel administratif a effectué des heures supplémentaires. Ces heures ayant été effectuées un dimanche, les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur la rémunération de ces heures sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60).

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de procéder à cette rémunération et autorisent le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

# 7) **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales à mettre en place lors du prochain conseil municipal afin que les conseillers puissent en prendre connaissance, réfléchir et proposer leurs candidatures lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux